

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
KICHENIN Virgile	à 10 h 05	au Rapport n° 11/8-01
NAILLET Philippe	à 10 h 26	au Rapport n° 11/8-01
	DÉPARTS	
ASSABY Maximilien	à 10 h 05	au Rapport n° 11/8-01 (procuration à ORPHÉ Monique)
CHÉFIARE Claudine	à 10 h 34	au Rapport n° 11/8-03 (procuration à LOCATE Raziah)
ALBANY Christian	à 10 h 50	au Rapport n° 11/8-14
TROTET Maryse	à 11 h 01	au Rapport n° 11/8-20
LAURET Edmond	à 11 h 02	au Rapport n° 11/8-20 (procuration à PESTEL René Louis)
VELOUPOULÉ MERLO Nalini	à 11 h 22	au Rapport n° 11/8-22
LOCATE Raziah	à 11 h 27	au Rapport n° 11/8-23

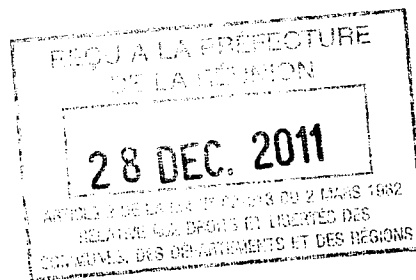
Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le
et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 46 sur 55.

26 DEC. 2011

LE MAIRE



Silbert ANNETTE



OBJET **CREATION DE POSTE A L'EFFECTIF
DE LA REGIE MARCHES & DROITS DE PLACE**
(Un poste de responsable gestion financière client)

En application de l'article R. 2221-72 5° du code des collectivités territoriales, il vous est proposé, sur l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Marchés et Droits de Place, de recruter à l'effectif de la régie le poste suivant :

→ Un poste de responsable gestion financière client

- fonctions : élaboration des fiches de redevances, préparation des titres de recettes...
- niveau de recrutement : Bac ou expérience confirmée
- niveau de rémunération : 2 182,88 € brut

Ce niveau de rémunération constitue une base minimale. Le salaire peut être variable sous réserve des négociations qui ont été menées.

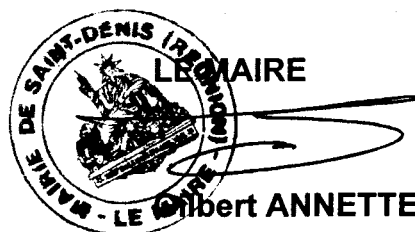
S'agissant d'une régie dotée de la seule autonomie financière exploitant un service industriel et commercial, le régime de ce personnel relève du droit privé.

A ce titre, le contrat d'embauche est conclu sur la base d'un contrat à durée indéterminée avec une période d'essai de trois mois.

La dépense est inscrite au budget de la Régie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

28 DEC 2011



LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

OBJET **CREATION DE POSTE A L'EFFECTIF
DE LA REGIE MARCHES & DROITS DE PLACE**
(Un poste de responsable gestion financière client)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/8-09 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Monique ORPHE, 1^{ère} Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Economie Marchande/ Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Sur l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Marchés & Droits de Place, approuve la création du poste de responsable gestion financière client.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2011

LE MAIRE

Guibert ANNETTE